

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2022.40
ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT en date du 20 septembre 2022 pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune déléguée de la Barre en Ouche ;

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur la voie publique, et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 3 octobre 2022 et pour une durée de 60 jours, la circulation des véhicules sera temporairement réglementée au carrefour entre la route de Bernay et la route de Broglie (chantier Cipriano).

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sur le site des travaux s'effectuera de manière alternée par feux tricolores. La signalisation sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la Commune Nouvelle. Le stationnement et le dépassement sont interdits sur cette voie.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Responsable de l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 20 septembre 2022,

Mr Bernard VANDOOREN,

Maire délégué,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.



Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche

n° 2022-40.....

ENEDIS-DRNOR-MOE-SARL DUVAL TERRASS

ENEDIS

L'ELECTRICITE EN RESEAU

route de Conches

27190 ORVAUX

France

Tel: +33232240564

Fax: +33222441950

2238001643.223801DAC02.01@captidec.fr

Réf. Protys: 2238001643.223801DAC02

N° affaire: DB22/071962

MAIRIE DE MESNIL EN OUCHE

44 RUE DU CHÂTEAU

27410 Mesnil-en-Ouche

France

Courriel: commune-nouvelle@mesnil-en-ouche.fr

Tel: +33232444050

Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à: ORVAUX
Le: 19/09/2022
Signataire: DUVAL David

(Accompagnement_V5.10_1.02)



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENT

Adresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de Conches

Code postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : France

Nom contact : DUVAL Prénom contact : David

Téléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2238001643.223801DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENT

Adresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de Conches

Code postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : France

Nom contact : DUVAL Prénom contact : David

Téléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : duval.eplan@orange.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : LA BARRE-EN-OUCHÉ

Code postal : 27410 Localité : MESNIL EN OUCHE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Extension BT pour alimenter 3 coffrets ENEDIS

Date prévue de début des travaux : 03/10/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 03/10/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC P1 V5 v1.02)

Interdiction de :

| | | |
|---|--|--|
| Circuler | Stationner | Dépasser |
| véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/> | véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/> |
| poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input checked="" type="checkbox"/> | poids lourds <input checked="" type="checkbox"/> |

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENT
 Adresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de Conches

Code postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : France
 Nom contact : DUVAL Prénom contact : David
 Téléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33
 Fax : _____ Indicatif pays : _____
 Courriel : duval.eplan@orange.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : DB22/071962
 Fait à : ORVAUX Le : 19/09/2022
 Nom : DUVAL Prénom : David Qualité : _____

(DAC P2 V5 v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022091900135P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

528972.0596802314

6874254.880686724

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

```
,66291274422679 48,94687156303931  
,66310842910859 48,94683549038927  
,66300543221693 48,94665058619796  
,66279257231251 48,94670019193060  
,66291274422679 48,94687156303931
```

(PlanDetai_Protys_v1.01)

NOUVEAU RACCORDEMENT DE 3 C5

| | | | |
|--------------------------------|--|---|--------------------------|
| Projet | Nom du client : Monsieur Mario CIPRIANO | Nombre de PDL C5 MONO souhaité : 3 | |
| | Commune : MESNIL-EN-OUCHÉ C.P. : 27410 INSEE : 27041 Adresse : 1 ROUTE DE BERNAY LA BARRE-EN-OUCHÉ | Tranchée en domaine public : Enedis Tranchée en privé : Client | |
| | Nom du poste DP : ROUTE DE BROGLIE GDO du poste DP : 27041P0002 Type et puissance : Urbain Compact de 630 kVA Tension secondaire : 410 V N° de départ : 2704100265 N° de dipôle : 2704102729 | Poste source : LOGERIE Nom du départ HTA : EPINAY GDO du départ HTA : LOGERC2413 Tension HTA : 20 kV | |
| Interlocuteurs | | Téléphone | Mail |
| | Mandataire : / | / | / |
| | Client : Monsieur Mario CIPRIANO | 06 70 65 40 01 | cipriano.mario@orange.fr |
| | Architecte : / | / | / |
| | Électricien : / | / | / |
| | Autres : / | / | / |
| Description des travaux | <ul style="list-style-type: none"> • Confection d'une fouille sous trottoir pour ajout d'une dérivation BT de type JN1 150/150. • Terrassement sur 5 ml sous trottoir + 6 ml sous chaussée et pose réseau BT 150² AL. • Pose et raccordement sur REMBT 450 + 2 RBP pour Lot A et B + 1 RBD pour Lot C. • Depuis REMBT terrassement sous trottoir sur 9 ml et pose branchement 4x35² AL. • Pose et raccordement sur coffret CIBE. • Déroulage des dérivations individuelles sous fourreaux : Prévoir 3x3 ml de 2x25² AL. • Pose des panneaux de comptage dans les locaux. | | |
| Travaux Client | <ul style="list-style-type: none"> • Encastrement du coffret CIBE. • Pose des 3 fourreaux Ø 75, entre REMBT et GTL pour les Lot A et B et entre CIBE et GTL pour le Lot C. • Réserver un emplacement sur les GTL pour la pose des panneaux de comptage. • Obtention des CONSUEL. • Tous les travaux d'aménagements dans le domaine privé permettant le cheminement des ouvrages de raccordement jusqu'aux points de livraison (tranchées, fourreaux, goulottes, gaines techniques logements...), selon les dispositions prescrites dans la norme NF C14-100, ainsi que l'encastrement des coffrets, sont soumis à approbation d'ENEDIS. | | |







